

Torah	תורה	Nombres 4 : 21 à 7 : 89
Haftarah	הפטרה	Juges 13 : 2 à 25
Brit 'Hadacha	הברית החדשה	Jean 11 : 1 à 54
		Jean 12 : 20 à 36
		Marc 4 : 10 à 20

Nombres

4 : 21 L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant :

4 : 22 Fais aussi le dénombrement des enfants de Guerson selon les maisons de leurs pères, et selon leurs familles :

4 : 23 Depuis l'âge de trente ans, et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, dénombrant tous ceux qui entrent pour tenir leur rang, afin de s'employer à servir au Tabernacle d'assignation.

4 : 24 C'est ici le service des familles des Guersonites, en ce à quoi ils doivent servir, et en ce qu'ils doivent porter.

4 : 25 Ils porteront donc les rouleaux du pavillon, et le Tabernacle d'assignation, sa couverture, la couverture de taissans, qui est sur lui par-dessus, et la tapisserie de l'entrée du Tabernacle d'assignation.

4 : 26 Les courtines du parvis, et la tapisserie de l'entrée de la porte du parvis, qui servent pour le pavillon et pour l'autel tout autour, leur cordage, et tous les ustensiles de leur service, et tout ce qui est fait pour eux : c'est ce en quoi ils serviront.

4 : 27 Tout le service des enfants de Guerson en tout ce qu'ils doivent porter, et en tout ce à quoi ils doivent servir, sera réglé par les ordres d'Aaron et de ses fils, et vous les chargerez d'observer tout ce qu'ils doivent porter.

4 : 28 C'est là le service des familles des enfants des Guersonites au Tabernacle d'assignation : et leur charge sera sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron Sacrificateur.

4 : 29 Tu dénombreras aussi les enfants de Mérari selon leurs familles : et selon les maisons de leurs pères.

4 : 30 Tu les dénombreras depuis l'âge de trente ans, et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent en rang pour s'employer au service du Tabernacle d'assignation.

4 : 31 Or c'est ici la charge de ce qu'ils auront à porter, selon tout le service qu'ils auront à faire au Tabernacle d'assignation, savoir les ais du pavillon, ses barres, et ses piliers, avec ses soubassements.

4 : 32 Et les piliers du parvis tout autour, et leurs soubassements, leurs clous, leurs cordages, tous leurs ustensiles, et tout ce dont on se sert en ces choses-là, et vous leur compterez tous les ustensiles qu'ils auront charge de porter, pièce par pièce.

4 : 33 C'est là le service des familles des enfants de Mérari, pour tout ce à quoi ils doivent servir au Tabernacle d'assignation, sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron, Sacrificateur,

4 : 34 Moïse donc et Aaron, et les principaux de l'assemblée dénombrèrent les enfants des Kéathithes, selon leurs familles, et selon les maisons de leurs pères.

4 : 35 Depuis l'âge de trente ans, et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en rang pour servir au Tabernacle d'assignation.

4 : 36 Et ceux dont on fit le dénombrement selon leurs familles, étaient deux mille sept cent cinquante.

4 : 37 Ce sont là les dénombrés des familles des Kéathithes, tous servant au Tabernacle d'assignation, lesquels Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement que l'Éternel en avait fait par le moyen de Moïse.

4 : 38 Or quant aux dénombrés des enfants de Guerson selon leurs familles, et selon les maisons de leurs pères ;

4 : 39 Depuis l'âge de trente ans, et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en rang pour servir au Tabernacle d'assignation ;

4 : 40 Ceux, dis-je, qui en furent dénombrés selon leurs familles, et selon les maisons de leurs pères, étaient deux mille six cent trente.

4 : 41 Ce sont là les dénombrés des familles des enfants de Guerson, tous servant au Tabernacle d'assignation, lesquels Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement de l'Éternel

4 : 42 Et quant aux dénombrés des familles des enfants de Mérari, selon leurs familles, et selon les maisons de leurs pères,

4 : 43 Depuis l'âge de trente ans, et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en rang, pour servir au Tabernacle d'assignation :

4 : 44 Ceux, dis-je, qui en furent dénombrés selon leurs familles, étaient trois mille deux cents.

4 : 45 Ce sont là les dénombrés des familles des enfants de Mérari, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement que l'Éternel en avait fait par le moyen de Moïse.

4 : 46 Ainsi tous ces dénombrés, que Moïse et Aaron et les principaux d'Israël dénombrèrent d'entre les Lévites, selon leurs familles, et selon les maisons de leurs pères,

4 : 47 Depuis l'âge de trente ans, et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service pour s'employer en ce à quoi il fallait servir, et à ce qu'il fallait porter du Tabernacle d'assignation :

4 : 48 Tous ceux, dis-je, qui en furent dénombrés, étaient huit mille cinq cent quatre-vingts.

4 : 49 On les dénombra selon le commandement que l'Éternel en avait fait par le moyen de Moïse, chacun selon ce en quoi il avait à servir, et ce qu'il avait à porter, et la charge de chacun fut telle que l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

5 : 1 Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant :

5 : 2 Commande aux enfants d'Israël qu'ils mettent hors du camp tout lépreux, tout homme décollant, et tout homme souillé pour un mort.

5 : 3 Vous les mettez dehors, tant l'homme que la femme, vous les mettez, dis-je, hors du camp, afin qu'ils ne souillent point le camp de ceux au milieu desquels j'habite ;

5 : 4 Et les enfants d'Israël le firent ainsi, et les mirent hors du camp, comme l'Éternel l'avait dit à Moïse ; les enfants d'Israël le firent ainsi.

5 : 5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

5 : 6 Parle aux enfants d'Israël : Quand quelque homme ou quelque femme aura commis quelqu'un des péchés que l'homme commet en faisant un crime contre l'Éternel, et qu'une telle personne en sera trouvée coupable :

5 : 7 Alors ils confesseront leur péché, qu'ils auront commis ; et le coupable restituera la somme totale de ce en quoi il aura été trouvé coupable, et il y ajoutera un cinquième par-dessus, et le donnera à celui contre lequel il aura commis le délit.

5 : 8 Que si cet homme n'a personne à qui appartienne le droit de retrait-lignager pour retirer ce en quoi aura été commis le délit, cette chose-là sera restituée à l'Éternel, et elle appartiendra au Sacrificateur, outre le bélier des propitiations avec lequel on fera propitiation pour lui.

5 : 9 Pareillement toute offrande élevée d'entre toutes les choses sanctifiées des enfants d'Israël, qu'ils présenteront au Sacrificateur, lui appartiendra.

5 : 10 Les choses donc que quelqu'un aura sanctifiées appartiendront au Sacrificateur : ce que chacun lui aura donné, lui appartiendra.

5 : 11 L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant :

5 : 12 Parle aux enfants d'Israël, et leur dis : Quand la femme de quelqu'un se sera débauchée, et aura commis forfait contre lui ;

5 : 13 Et que quelqu'un aura couché avec elle, et l'aura connue, sans que son mari en ait rien su, mais qu'elle se soit cachée, et qu'elle se soit souillée, et qu'il n'y ait point de témoin contre elle, et qu'elle n'ait point été surprise :

5 : 14 Et que l'esprit de jalousie saisisse son mari, tellement qu'il soit jaloux de sa femme, parce qu'elle s'est souillée : ou que l'esprit de jalousie le saisisse tellement, qu'il soit jaloux de sa femme, encore qu'elle ne se soit point souillée :

5 : 15 Cet homme-là fera venir sa femme devant le Sacrificateur, et il apportera l'offrande de cette femme pour elle, savoir la dixième partie d'un Épha de farine

d'orge : mais il ne répandra point d'huile dessus, et il n'y mettra point d'encens : car c'est un gâteau de jalousies, un gâteau de mémorial, pour remettre en mémoire l'iniquité.

5 : 16 Et le Sacrificateur la fera approcher, et la fera tenir debout en la présence de l'Éternel

5 : 17 Puis le Sacrificateur prendra de l'eau sainte dans un vaisseau de terre, et de la poudre qui sera sur le pavé du pavillon, et la mettra dans l'eau.

5 : 18 Ensuite le Sacrificateur fera tenir debout la femme en la présence de l'Éternel, et découvrira la tête de cette femme, et il mettra sur les paumes des mains de cette femme le gâteau de mémorial, qui est le gâteau de jalousies : et le Sacrificateur tiendra dans sa main les eaux amères, qui apportent la malédiction.

5 : 19 Et le Sacrificateur fera jurer la femme, et lui dira : Si aucun homme n'a couché avec toi, et si étant en la puissance de ton mari tu ne t'es point débauchée et souillée, sois exempte du mal de ces eaux amères qui apportent la malédiction.

5 : 20 Mais si étant en la puissance de ton mari tu t'es débauchée, et t'es souillée, et que quelque autre que ton mari ait couché avec toi :

5 : 21 Alors le Sacrificateur fera jurer la femme par serment d'exécration, et le Sacrificateur dira à la femme : Que l'Éternel te livre à l'exécration à laquelle tu t'es assujettie par serment, au milieu de ton peuple, l'Éternel faisant tomber ta cuisse, et enfler ton ventre.

5 : 22 Et que ces eaux-là qui apportent la malédiction, entrent dans tes entrailles pour te faire enfler le ventre, et faire tomber ta cuisse. Alors la femme répondra, Amen, Amen.

5 : 23 Ensuite le Sacrificateur écrira dans un livre ces exécutions, et les effacera avec les eaux amères.

5 : 24 Et il fera boire à la femme les eaux amères qui apportent la malédiction, et les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle, pour être des eaux amères.

5 : 25 Le Sacrificateur donc prendra de la main de la femme le gâteau de jalousies, et le tournoiera devant l'Éternel, et l'offrira sur l'autel.

5 : 26 Le Sacrificateur prendra aussi une poignée du gâteau, pour mémorial de ce gâteau, et le fera fumer sur l'autel ; puis il fera boire les eaux à la femme.

5 : 27 Et après qu'il lui aura fait boire les eaux, s'il est vrai qu'elle se soit souillée et qu'elle ait commis le crime contre son mari, les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle, pour être des eaux amères, et son ventre enflera, et sa cuisse tombera : ainsi cette femme-là sera assujettie à l'exécration du serment au milieu de son peuple,

5 : 28 Que si la femme ne s'est point souillée, mais qu'elle soit pure, elle ne recevra aucun mal, et elle aura des enfants.

5 : 29 Telle est la Loi des jalousies, quand la femme qui est en la puissance de son mari s'est débauchée, et s'est souillée ;

5 : 30 Ou quand l'esprit de jalousie aura saisi le mari, et qu'étant jaloux de sa femme, il l'aura fait venir devant l'Éternel, et que le Sacrificateur aura fait à l'égard de cette femme tout ce qui est ordonné par cette loi.

5 : 31 Et l'homme sera exempt de faute : mais cette femme portera son iniquité.

6 : 1 L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant :

6 : 2 Parle aux enfants d'Israël, et leur dis : Quand un homme ou une femme aura fait le vœu de Nazarien, pour se faire Nazarien à l'Éternel :

6 : 3 Il s'abstiendra de vin et de cervoise, et ne boira d'aucun vinaigre fait de vin ou de cervoise, ni ne boira d'aucune liqueur de raisins, ni ne mangera des raisins frais, ni des raisins secs.

6 : 4 Durant tous les jours de son Nazaréat il ne mangera d'aucun fruit de vigne, depuis les pépins jusqu'à la peau du raisin.

6 : 5 Le rasoir ne passera point sur sa tête durant tous les jours de son Nazaréat : il sera saint jusqu'à ce que les jours pour lesquels il s'est fait Nazarien à l'Éternel soient accomplis, et il laissera croître les cheveux de sa tête.

6 : 6 Durant tous les jours pour lesquels il s'est fait Nazarien à l'Éternel il ne s'approchera d'aucune personne morte.

6 : 7 Il ne se contaminera point pour son père, ni pour sa mère, ni pour son frère, ni pour sa soeur, quand ils seront morts : car le Nazaréat de son Dieu est sur sa tête.

6 : 8 Durant tous les jours de son Nazaréat il est saint à l'Éternel

6 : 9 Que si quelqu'un vient à mourir subitement auprès de lui, la tête de son Nazaréat sera souillée, et il rasera sa tête le jour de sa purification, il la rasera le septième jour.

6 : 10 Et le huitième jour il apportera au Sacrificateur deux tourterelles, ou deux pigeonneaux, à l'entrée du Tabernacle d'assignation.

6 : 11 Et le Sacrificateur en sacrifiera l'un pour le péché, et l'autre en holocauste, et il fera propitiation pour lui de ce qu'il a péché à l'occasion du mort : il sanctifiera donc ainsi sa tête en ce jour-là.

6 : 12 Et il séparera à l'Éternel les jours de son Nazaréat, offrant un agneau d'un an pour le délit, et les premiers jours seront annulés ; car son Nazaréat a été souillé.

6 : 13 Or c'est ici la loi du Nazarien ; lorsque les jours de son Nazaréat seront accomplis, on le fera venir à la porte du Tabernacle d'assignation.

6 : 14 Et il fera son offrande à l'Éternel d'un agneau d'un an sans tare, en holocauste, et d'une brebis d'un an sans tare, pour le péché, et d'un bélier sans tare, pour le sacrifice de prospérités ;

6 : 15 Et d'une corbeille de pains sans levain de tourteaux de fine farine, pétrie à l'huile, et de beignets sans levain, oints d'huile, avec leur gâteau, et leurs aspersion ;

6 : 16 Lesquels le Sacrificateur offrira devant l'Éternel ; il sacrifiera aussi sa victime pour le péché, et son holocauste :

6 : 17 Et offrira le bélier en sacrifice de prospérités à l'Éternel, avec la corbeille des pains sans levain : le Sacrificateur offrira aussi son gâteau, et son aspersion.

6 : 18 Et le Nazarien rasera la tête de son Nazaréat à l'entrée du Tabernacle d'assignation, et prendra les cheveux de la tête de son Nazaréat, et les mettra sur le feu qui est sous le sacrifice de prospérités.

6 : 19 Et le Sacrificateur prendra l'épaule bouillie du bélier, et un tourteau sans levain de la corbeille, et un beignet sans levain, et les mettra sur les paumes des mains du Nazarien, après qu'il se sera fait raser son Nazaréat.

6 : 20 Et le Sacrificateur tournoiera ces choses en offrande tournoyée devant l'Éternel : c'est une chose sainte qui appartient au Sacrificateur, avec la poitrine de tournoiement, et l'épaule d'élévation : après quoi le Nazarien pourra boire du vin.

6 : 21 Telle est la loi du Nazarien qui aura voué à l'Éternel son offrande pour son Nazaréat, outre ce qu'il aura encore moyen d'offrir ; il fera selon son vœu qu'il aura voué, suivant la loi de son Nazaréat.

6 : 22 L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant :

6 : 23 Parle à Aaron et à ses fils, et leur dis : Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël, en leur disant :

6 : 24 L'Éternel te bénisse, et te garde :

6 : 25 L'Éternel fasse luire sa face sur toi, et te fasse grâce :

6 : 26 L'Éternel tourne sa face vers toi, et te donne la paix.

6 : 27 Ils mettront donc mon Nom sur les enfants d'Israël, et je les bénirai.

7 : 1 Or il arriva le jour que Moïse eut achevé de dresser le pavillon, et qu'il l'eut oint, et l'eut sanctifié avec tous ses ustensiles, et l'autel avec tous ses ustensiles, il arriva, dis-je, après qu'il les eut oints et sanctifiés,

7 : 2 Que les principaux d'Israël, et les chefs des familles de leurs pères, qui sont les principaux des Tribus, et qui avaient assisté à faire les dénombrements, firent leur oblation.

7 : 3 Et ils amenèrent leur offrande devant l'Éternel, savoir : six chariots couverts, et douze boeufs : chaque chariot pour deux des principaux : et chaque boeuf pour chacun d'eux, et ils les offrirent devant le pavillon.

7 : 4 Alors l'Éternel parla à Moïse, en disant :

7 : 5 Prends ces choses d'eux ; et elles seront employées au service du Tabernacle d'assignation ; et tu les donneras aux Lévites, à chacun selon son emploi.

7 : 6 Moïse donc prit les chariots, et les boeufs, et les donna aux Lévites.

7 : 7 Il donna aux enfants de Guerson deux chariots, et quatre boeufs, selon leur emploi.

7 : 8 Mais il donna aux enfants de Mérari quatre chariots, et huit boeufs, selon leur emploi, sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron, Sacrificateur.

7 : 9 Or il n'en donna point aux enfants de Kéath, parce que le service du Sanctuaire était de leur charge : ils portaient sur les épaules.

7 : 10 Et les principaux offrirent pour la dédicace de l'autel, le jour qu'il fut oint, les principaux, dis-je, offrirent leur offrande devant l'autel.

7 : 11 Et l'Éternel dit à Moïse : Un des principaux offrira un jour, et un autre l'autre jour, son offrande pour la dédicace de l'autel.

7 : 12 Le premier jour donc, Nahasson, fils de Hamminadab, offrit son offrande pour la Tribu de Juda.

7 : 13 Et son offrande fut un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 14 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 15 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 16 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 17 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Nahasson, fils de Hamminadab.

7 : 18 Le second jour Nathanaël, fils de Tsuhar, chef de la Tribu d'Issacar, offrit.

7 : 19 Et il offrit pour son offrande un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine, pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 20 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 21 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 22 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 23 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Nathanaël, fils de Tsuhar.

7 : 24 Le troisième jour Éliab, fils de Hélon, chef des enfants de Zabulon, offrit.

7 : 25 Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine, pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 26 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 27 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 28 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché.

7 : 29 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliab, fils de Hélon.

7 : 30 Le quatrième jour Élitour, fils de Sédeur, chef des enfants de Ruben, offrit.

7 : 31 Son offrande fut un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 32 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 33 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 34 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 35 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Élitour, fils de Sédeur

7 : 36 Le cinquième jour Sélumiel, fils de Tsurisaddaï, chef des enfants de Siméon, offrit.

7 : 37 Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 38 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 39 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 40 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 41 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Sélumiel fils de Tsurisaddaï.

7 : 42 Le sixième jour Éliasaph, fils de Déhuel, chef des enfants de Gad, offrit.

7 : 43 Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 44 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 45 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 46 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 47 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliasaph, fils de Déhuel.

7 : 48 Le septième jour Élisamath, fils de Hammiud, chef des enfants d'Éphraïm, offrit.

7 : 49 Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 50 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 51 Un veau pris du troupeau : un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 52 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 53 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Élisamah, fils de Hammiud.

7 : 54 Le huitième jour Gamaliel, fils de Pédatsur, chef des enfants de Manassé, offrit.

7 : 55 Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 56 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 57 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 58 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 59 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Gamaliel fils de Pédatsur.

7 : 60 Le neuvième jour Abidan, fils de Guidhoni, chef des enfants de Benjamin, offrit.

7 : 61 Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 62 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 63 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 64 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché.

7 : 65 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidan, fils de Guidhoni.

7 : 66 Le dixième jour Ahihézer, fils de Hammisaddaï, chef des enfants de Dan, offrit.

7 : 67 Son offrande fut un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle au Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 68 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 69 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 70 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 71 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahihézer fils de Hammisaddaï.

7 : 72 Le onzième jour Paghie, fils de Hocran, chef des enfants d'Aser, offrit.

7 : 73 Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 74 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 75 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 76 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 77 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Paghie, fils de Hocran.

7 : 78 Le douzième jour Ahirah, fils de Hénan, chef des enfants de Nephthali, offrit.

7 : 79 Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile pour le gâteau :

7 : 80 Une tasse d'or de dix sicles, pleine de parfum :

7 : 81 Un veau pris du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste :

7 : 82 Un jeune bouc pour l'offrande pour le péché :

7 : 83 Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Ahirah fils de Hénan.

7 : 84 Telle fut la dédicace de l'autel, qui fut faite par les principaux d'Israël, lorsqu'il fut oint : Douze plats d'argent, douze bassins d'argent, douze tasses d'or.

7 : 85 Et chaque plat d'argent était de cent trente sicles, et chaque bassin de soixante et dix : tout l'argent des vaisseaux montait à deux mille quatre cents sicles, selon le sicle du Sanctuaire.

7 : 86 Douze tasses d'or pleines de parfum, chacune de dix sicles, selon le sicle du Sanctuaire ; tout l'or donc des tasses montait à six-vingt sicles.

7 : 87 Tous les taureaux pour l'holocauste étaient douze veaux, avec douze béliers, et douze agneaux d'un an, avec leurs gâteaux, et douze jeunes boucs pour l'offrande pour le péché :

7 : 88 Et tous les taureaux du sacrifice de prospérités étaient vingt et quatre veaux, avec soixante béliers, soixante boucs, et soixante agneaux d'un an. Telle fut donc la dédicace de l'autel, après qu'il fut oint.

7 : 89 Et quand Moïse entra au Tabernacle d'assignation, pour parler avec Dieu, il entendait une voix qui lui parlait de dessus le propitiatoire qui était sur l'Arche du Témoignage, d'entre les deux Chérubins, et il parlait à lui.

Juges

13 : 2 Or il y avait un homme de Tzorha, d'une famille de ceux de Dan, dont le nom *était* Manoah, et sa femme *était* stérile, et n'avait *jamais* eu d'enfant.

13 : 3 Et l'Ange de l'Éternel apparut à cette femme-là, et lui dit : Voici, tu es stérile, et tu n'as *jamais* eu d'enfant ; mais tu concevras, et enfanteras un fils.

13 : 4 Prends donc bien garde dès maintenant de ne point boire de vin ni de cervoise, et de ne manger aucune chose souillée.

13 : 5 Car voici, tu vas être enceinte, et tu enfanteras un fils, et le rasoir ne passera point sur sa tête ; parce que l'enfant sera Nazarien de Dieu dès le ventre *de sa mère* ; et ce sera lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins.

13 : 6 Et la femme vint, et parla à son mari, en disant : Il est venu à moi un homme de Dieu, dont la face *est* semblable à la face d'un Ange de Dieu, fort vénérable, mais je ne l'ai point interrogé d'où il était et il ne m'a point déclaré son nom.

13 : 7 Mais il m'a dit : Voici, tu vas être enceinte, et tu enfanteras un fils : maintenant donc ne bois point de vin ni de cervoise, et ne mange aucune chose souillée : car cet enfant sera Nazarien de Dieu dès le ventre *de sa mère* jusqu'au jour de sa mort.

13 : 8 Et Manoah pria instamment l'Éternel, et dit : Hélas, Seigneur ! que l'homme de Dieu que tu as envoyé, vienne encore, je te prie, vers nous, et qu'il nous enseigne ce que nous devons faire à l'enfant, quand il sera né.

13 : 9 Et Dieu exauça la prière de Manoah. Ainsi l'Ange de Dieu vint encore à la femme comme elle était assise dans un champ : mais Manoah son mari *n'était* point avec elle.

13 : 10 Et la femme courut vite le rapporter à son mari, en lui disant : Voici, l'homme qui était venu l'autre jour vers moi, m'est apparu.

13 : 11 Et Manoah se leva, et suivit sa femme : et venant vers l'homme, il lui dit : *Es-tu* cet homme qui a parlé à cette femme-ci ? Et il *répondit* : *C'est* moi.

13 : 12 Et Manoah dit : Tout ce que tu as dit arrivera ; *mais* quel ordre faudra-t-il tenir envers l'enfant, et que lui faudra-t-il faire ?

13 : 13 Et l'Ange de l'Éternel *répondit* à Manoah : La femme se gardera de toutes les choses dont je l'ai avertie.

13 : 14 Elle ne mangera rien qui sorte de la vigne, *rien en quoi il y ait* du vin ; et elle ne boira ni vin ni cervoise, et ne mangera aucune chose souillée. Elle prendra garde à tout ce que je lui ai commandé.

13 : 15 Alors Manoah dit à l'Ange de l'Éternel : Je te prie, que nous te retenions, et nous t'apprêterons un chevreau de lait.

13 : 16 Et l'Ange de l'Éternel *répondit* à Manoah : Quand tu me retiendrais je ne mangerais point de ton pain : mais si tu fais un holocauste, tu l'offriras à l'Éternel ; car Manoah ne savait point que ce *fût* l'Ange de l'Éternel.

13 : 17 Et Manoah dit à l'Ange de l'Éternel : Quel *est* ton nom, afin que nous te fassions un présent lorsque ce que tu as dit sera arrivé ?

13 : 18 Et l'Ange de l'Éternel lui dit : Pourquoi t'enquiers-tu ainsi de mon nom ? car il *est* admirable.

13 : 19 Alors Manoah prit un chevreau de lait, et un gâteau, et les offrit à l'Éternel sur le rocher. Et l'Ange fit une chose merveilleuse à la vue de Manoah et de sa femme :

13 : 20 C'est, que la flamme montant de dessus l'autel vers les cieux, l'Ange de l'Éternel monta aussi avec la flamme de l'autel : ce que Manoah et sa femme ayant vu ils se prosternèrent le visage contre terre.

13 : 21 Et l'Ange de l'Éternel n'apparut plus à Manoah ni à sa femme. Alors Manoah connut que c'était l'Ange de l'Éternel.

13 : 22 Et Manoah dit à sa femme : Certainement nous mourrons, parce que nous avons vu Dieu.

13 : 23 Mais sa femme lui *répondit* : Si l'Éternel nous eût voulu faire mourir, il n'aurait pas pris de notre main l'holocauste, ni le gâteau, et il ne nous aurait pas fait voir toutes ces choses, en un temps comme celui-ci, et il ne nous aurait pas fait entendre les choses que nous avons entendues.

13 : 24 Puis cette femme enfanta un fils, et elle l'appela Samson ; et l'enfant devint grand, et l'Éternel le bénit.

13 : 25 Et l'Esprit de l'Éternel commença de le saisir à Mahané-dan, entre Tsorah et Estaol.

Jean

11 : 1 Or il y avait un certain homme malade, appelé Lazare, *qui était* de Béthanie, la bourgade de Marie et de Marthe sa soeur.

11 : 2 Et Marie était celle qui oignit le Seigneur d'une huile odoriférante, et qui essuya ses pieds de ses cheveux ; et Lazare qui était malade, était son frère.

11 : 3 Ses soeurs donc envoyèrent vers lui, pour lui dire ; Seigneur, voici, celui que tu aimes, est malade.

11 : 4 Et Jésus l'ayant entendu, dit ; Cette maladie n'est point à la mort, mais pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu soit glorifié par elle.

11 : 5 Or Jésus aimait Marthe, et sa soeur, et Lazare.

11 : 6 Et après qu'il eut entendu que *Lazare* était malade, il demeura deux jours au même lieu où il était.

11 : 7 Et après cela il dit à ses Disciples ; Retournons en Judée.

11 : 8 Les Disciples lui dirent ; Maître, il n'y a que peu de temps, que les Juifs cherchaient à te lapider, et tu y vas encore !

11 : 9 Jésus répondit ; N'y a-t-il pas douze heures au jour ? si quelqu'un marche de jour, il ne bronche point ; car il voit la lumière de ce monde.

11 : 10 Mais si quelqu'un marche de nuit, il bronche ; car il n'y a point de lumière avec lui.

11 : 11 Il dit ces choses, et puis il leur dit ; Lazare notre ami dort : mais j'y vais pour l'éveiller.

11 : 12 Et ses Disciples lui dirent ; Seigneur, s'il dort il sera guéri.

11 : 13 Or Jésus avait dit *cela* de sa mort : mais ils pensaient qu'il parlât du dormir du sommeil.

11 : 14 Jésus leur dit donc alors ouvertement ; Lazare est mort,

11 : 15 Et j'ai de la joie pour l'amour de vous de ce que je n'y étais point, afin que vous croyiez : mais allons vers lui.

11 : 16 Alors Thomas, appelé Didyme, dit à ses condisciples ; Allons-y nous aussi, afin que nous mourions avec lui.

11 : 17 Jésus y étant donc arrivé, trouva que Lazare était déjà depuis quatre jours au sépulcre.

11 : 18 Or Béthanie était près de Jérusalem d'environ quinze stades.

11 : 19 Et plusieurs des Juifs étaient venus vers Marthe et Marie pour les consoler au sujet de leur frère.

11 : 20 Et quand Marthe eut ouï *dire* que Jésus venait, elle alla au-devant de lui : mais Marie se tenait assise à la maison.

11 : 21 Et Marthe dit à Jésus ; Seigneur, si tu eusses été ici mon frère ne fût pas mort :

11 : 22 Mais maintenant je sais que tout ce que tu demanderas à Dieu, Dieu te le donnera.

11 : 23 Jésus lui dit ; Ton frère ressuscitera.

11 : 24 Marthe lui dit ; Je sais qu'il ressuscitera en la résurrection au dernier jour.

11 : 25 Jésus lui dit ; Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, vivra.

11 : 26 Et quiconque vit, et croit en moi, ne mourra jamais : crois-tu cela ?
11 : 27 Elle lui dit ; Oui, Seigneur, je crois que tu es le Christ, le Fils de Dieu, qui devait venir au monde.
11 : 28 Et quand elle eut dit cela, elle alla appeler secrètement Marie sa soeur, en *lui* disant ; Le Maître est ici, et il t'appelle.
11 : 29 Et aussitôt qu'elle l'eut entendu, elle se leva promptement, et s'en vint à lui.
11 : 30 Or Jésus n'était point encore venu à la bourgade, mais il était au lieu où Marthe l'avait rencontré.
11 : 31 Alors les Juifs qui étaient avec Marie à la maison, et qui la consolait ayant vu qu'elle s'était levée si promptement, et qu'elle était sortie, la suivirent, en disant ; Elle s'en va au sépulcre, pour y pleurer.
11 : 32 Quand donc Marie fut venue où était Jésus, l'ayant vu, elle se jeta à ses pieds, en lui disant ; Seigneur, si tu eusses été ici, mon frère ne fût pas mort.
11 : 33 Et quand Jésus la vit pleurer, et les Juifs qui étaient venus là avec elle, aussi pleurer, il frémit en *son* esprit, et s'émut soi-même.
11 : 34 Et il dit ; Où l'avez-vous mis ? Ils lui *répondirent* ; Seigneur, viens, et vois.
11 : 35 *Et* Jésus pleura.
11 : 36 Sur quoi les Juifs dirent ; Voyez comme il l'aimait.
11 : 37 Et quelques-uns d'entre eux disaient ; Celui-ci qui a ouvert les yeux de l'aveugle, ne pouvait-il pas faire aussi que cet homme ne mourût point ?
11 : 38 Alors Jésus frémissant encore en soi même, vint au sépulcre (or c'était une grotte, et il y avait une pierre mise dessus).
11 : 39 Jésus dit ; Levez la pierre. Mais Marthe la soeur du mort, lui dit ; Seigneur, il pue déjà : car il est *là* depuis quatre jours.
11 : 40 Jésus lui dit ; Ne t'ai-je pas dit que si tu crois tu verras la gloire de Dieu ?
11 : 41 Ils levèrent donc la pierre *de dessus le lieu* où le mort était couché, et Jésus levant ses yeux au ciel, dit ; Père, je te rends grâces de ce que tu m'as exaucé.
11 : 42 Or je savais bien que tu m'exauces toujours : mais je l'ai dit à cause des troupes qui sont autour *de moi*, afin qu'elles croient que tu m'as envoyé.
11 : 43 Et ayant dit ces choses, il cria à haute voix ; Lazare sors dehors.
11 : 44 Alors le mort sortit, ayant les mains et les pieds liés de bandes ; et son visage était enveloppé d'un couvre-chef. Jésus leur dit ; Déliez-le, et laissez-le aller.
11 : 45 C'est pourquoi plusieurs des Juifs qui étaient venus vers Marie, et qui avaient vu ce que Jésus avait fait, crurent en lui.
11 : 46 Mais quelques-uns d'entre eux s'en allèrent aux Pharisiens, et leur dirent les choses que Jésus avait faites.
11 : 47 Alors les principaux Sacrificateurs et les Pharisiens assemblèrent le Conseil, et ils dirent ; Que faisons-nous ? car cet homme fait beaucoup de miracles.
11 : 48 Si nous le laissons faire, chacun croira en lui, et les Romains viendront qui nous extermineront, *nous*, et le Lieu, et la Nation.
11 : 49 Alors l'un d'eux appelé Caïphe, qui était le souverain Sacrificateur de cette année-là, leur dit ; Vous n'y entendez rien :
11 : 50 Et vous ne considérez pas qu'il nous est expédient qu'un homme meure pour le peuple, et que toute la Nation ne périsse point.
11 : 51 Or il ne dit pas cela de lui-même, mais étant souverain Sacrificateur de cette année-là, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la Nation :
11 : 52 Et non pas seulement pour la Nation, mais aussi pour assembler les enfants de Dieu qui étaient dispersés.
11 : 53 Depuis ce jour-là donc ils consultèrent ensemble pour le faire mourir.
11 : 54 C'est pourquoi Jésus ne marchait plus ouvertement parmi les Juifs, mais il s'en alla de là dans la contrée qui est près du désert, en une ville appelée Éphraïm, et il demeura là avec ses Disciples.

Jean

12 : 20 Or il y avait quelques Grecs d'entre ceux qui étaient montés pour adorer à la Fête,
12 : 21 Lesquels vinrent à Philippe, qui était de Bethsaïda de Galilée, et le prièrent, disant ; Seigneur, nous désirons de voir Jésus.
12 : 22 Philippe vint, et le dit à André, et André et Philippe le dirent à Jésus.

12 : 23 Et Jésus leur répondit, disant ; L'heure est venue que le Fils de l'homme doit être glorifié.

12 : 24 En vérité, en vérité je vous dis, si le grain de froment tombant dans la terre ne meurt point, il demeure seul : mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit.

12 : 25 Celui qui aime sa vie, la perdra, et celui qui hait sa vie en ce monde, la gardera en vie éternelle.

12 : 26 Si quelqu'un me sert, qu'il me suive : et où je serai, là aussi sera celui qui me sert : et si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera.

12 : 27 Maintenant mon âme est troublée : et que dirai-je ? ô Père, délivre-moi de cette heure : mais c'est pour cela que je suis venu à cette heure.

12 : 28 Père glorifie ton Nom. Alors une voix vint du ciel, *disant* ; Et je l'ai glorifié, et je le glorifierai encore.

12 : 29 Et la troupe qui était là, et qui avait ouï *cette voix*, disait que c'était un tonnerre qui avait été fait : les autres disaient ; Un Ange a parlé à lui.

12 : 30 Jésus prit la parole, et dit ; Cette voix n'est point venue pour moi, mais pour vous.

12 : 31 Maintenant est le jugement de ce monde : maintenant le prince de ce monde sera jeté dehors.

12 : 32 Et moi, quand je serai élevé de la terre, je tirerai tous *les hommes* à moi.

12 : 33 Or il disait cela signifiant de quelle mort il devait mourir.

12 : 34 Les troupes lui répondirent ; Nous avons appris par la Loi, que le Christ demeure éternellement, comment donc dis-tu qu'il faut que le Fils de l'homme soit élevé ? Qui est ce Fils de l'homme ?

12 : 35 Alors Jésus leur dit ; La lumière est encore avec vous pour un peu de temps : marchez tandis que vous avez la lumière, de peur que les ténèbres ne vous surprennent : car celui qui marche dans les ténèbres, ne sait où il va.

12 : 36 Tandis que vous avez la lumière croyez en la lumière, afin que vous soyez enfants de lumière. Jésus dit ces choses, puis il s'en alla, et se cacha de devant eux.

Marc

4 : 10 Et quand il fut à part, ceux qui étaient autour de lui avec les douze, l'interrogèrent touchant cette parabole.

4 : 11 Et il leur dit ; Il vous est donné de connaître le secret du Royaume de Dieu : mais à ceux qui sont dehors, toutes choses se traitent par des paraboles.

4 : 12 Afin qu'en voyant ils voient, et n'aperçoivent point : et qu'en oyant ils oient, et n'entendent point : de peur qu'ils ne se convertissent, et que leurs péchés ne leur soient pardonnés.

4 : 13 Puis il leur dit ; Vous n'entendez pas cette parabole ! et comment donc connaîtrez-vous toutes les paraboles ?

4 : 14 Le semeur c'est celui qui sème la parole.

4 : 15 Et voici, ceux qui reçoivent la semence auprès du chemin, ce sont ceux en qui la parole est semée, mais après qu'ils l'ont ouïe, satan vient incontinent, et ravit la parole semée en leurs coeurs.

4 : 16 De même, ceux qui reçoivent la semence dans des lieux pierreux, ce sont ceux qui ayant ouï la parole, la reçoivent aussitôt avec joie :

4 : 17 Mais ils n'ont point de racine en eux-mêmes, et ne sont qu'à temps : de sorte qu'oppression ou persécution survenant à cause de la parole, ils sont incontinent scandalisés.

4 : 18 Et ceux qui reçoivent la semence entre les épines, sont ceux qui oient la parole :

4 : 19 Mais les soucis de ce monde, et la tromperie des richesses, et les convoitises des autres choses étant entrées dans leurs esprits, étouffent la parole, et elle devient infructueuse.

4 : 20 Mais ceux qui ont reçu la semence dans une bonne terre, sont ceux qui oient la parole, et qui la reçoivent, et portent du fruit : l'un trente, et l'autre soixante, et l'autre cent.